



Palézieux, le 3 juin 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Communications de la Municipalité

Procès-verbal	:	n° 20 (extrait)
Présidence	:	M. Bays, Syndic
Séance ouverte à	:	18.45 h.
Municipalité présente	:	M. Bays, Syndic, M. Dind, Vice-Syndic, Mme Dovat, Municipale, MM. Jordil et Menétrey, Municipaux

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2010,

**CFF -
Travaux de nuit**

La Municipalité prend note que des travaux de nuit auront lieu en gare de Palézieux du 7 au 18 juin 2010, à l'exception des week-ends.

**Conseil communal -
Annulation de séance**

La Municipalité prend note du courrier adressé par le Bureau du Conseil communal aux conseillers, l'informant que la séance du 23 juin 2010 est annulée et que la prochaine séance aura lieu le 28 juin 2010.

**Nouveaux citoyens -
Réception**

La Municipalité décide d'inviter les nouveaux citoyens le 3 septembre 2010 au foyer du centre scolaire.

**Maison de commune -
Réfection de l'escalier**

La Municipalité décide d'adjuger à l'entreprise Rossier + Bianchi SA, les travaux de réfection des escaliers extérieurs de la Maison de commune.

**Hunziker Peter et Régula -
Permis d'utiliser**

La Municipalité décide de délivrer le permis d'utiliser n° 42.05.566 à M. et Mme Hunziker pour la pose de capteurs solaires.

**Albanese Giuseppe et Guida -
Permis de construire**

La Municipalité décide de délivrer le permis de construire n° 42.05.308 à M. et Mme Albanese pour la pose d'un toit sur leur garage.

**Société de fromagerie -
Dossier d'enquête**

La Municipalité prend note du dossier de mise à l'enquête relatif aux transformations et à l'agrandissement de la fromagerie et décide de publier l'enquête.

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



**APROMAD -
Assemblée générale**

La Municipalité prend note de l'invitation de l'APROMAD à son assemblée générale, le jeudi 24 juin 2010 à 20.00 h. à Oron-la-Ville, et décide d'y déléguer M. Jordil, Municipal.

Sentences

La Municipalité décide de délivrer les sentences 39/10 de **fr. 140.--** et les nos 40/10, 41/10, 42/10, 43/10 et 44/10 de **fr. 60.--** chacune pour infraction au parcage.

**ARO -
Assemblée générale**

La Municipalité décide de voter négativement sur le projet de dissolution anticipée de l'ARO au 31 décembre 2010, alors que la commission des transports et celle des déchets viennent d'être réactivées.

AVACAH

La Municipalité décide de faire un don de **fr. 150.--** à l'AVACAH.

**CRIDEC -
Assemblée générale**

La Municipalité prend note du rapport d'activité 2009 de CRIDEC, ainsi que de l'invitation à son assemblée générale, le vendredi 18 juin 2010 à 16.00 h. à Eclépens, et décide de se faire excuser.



**Forêts -
Martelage**

La Municipalité prend note que deux coupes ont été martelées dans le secteur de la Route d'Écoteaux et aux Charbonneyres.



**Commune de Saint-Martin -
Covoiturage**

La Municipalité décide de faire part de ses remerciements au Conseil communal de la Commune de Saint-Martin pour l'initiative du projet de mise en place d'un service de covoiturage.



**Salle communale de
Palézieux-Gare -
Mise à ban**

La Municipalité décide de mettre à ban les places de parc de l'ancienne garderie à Palézieux-Gare.



La séance est levée à 23.30 h.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

